

Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal  
**Imaginer le territoire et  
respecter l'environnement**  
*p3*

Résidence Les Aubépines  
**L'autonomie des usagers avant tout**  
*p7*

Fibre optique  
**Le déploiement s'accélère**  
*p10*

ZOOM SUR

p8

## Maison de santé Modernité et proximité





15



8-9



10



4-5



14

**Territoire(s), le magazine de Loir-Lucé-Bercé**  
**Date de parution :** décembre 2017  
 12 100 exemplaires  
 Distribution gratuite - Ne pas jeter sur la voie publique.  
**Éditeur**  
 Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé  
**Directrice de la publication**  
 Béatrice PAVY-MORANÇAIS, présidente  
**Rédaction**  
 La Trinacria (Valérie Cascio)  
 Commission «Services et Communication»  
**Illustrations**  
 La Trinacria (Valérie Cascio),  
 Fonds de photos communautaire  
 Photos libres de droit pixabay.com (3844328, geralt)  
 Icônes infographies : Noun Project - Creative Commons :  
 (OliM, Symbolon, Gerald Wildmoser, jai, Dinosoft Labs,  
 sevgenjory, Robiul Alam, andriwidodo, mikicon, Luis Rodri-  
 gues, Ersin, Yazmin Alanis, Aleksandr Vector, Kimmi Studio,  
 Adrien Coquet)  
**Intégration des contenus et médias - Mise en page**  
 Espace Public Numérique Loir-Lucé-Bercé (Pierrick Jousse)  
**Coordination**  
 Commission «Services et Communication» Loir-Lucé-Bercé  
**Impression**  
 ITF - 02 43 42 00 38  
**Distribution**  
 La Poste  
 Dépôt légal à parution

- 4-5 Fibre optique**  
Un déploiement maîtrisé et cohérent
- 6 SPANC**  
Des enjeux environnementaux
- 7 Résidence Autonomie Les Aubépines**  
Un lieu de vie avant tout
- 8-9 Maison de Santé Pluridisciplinaire**  
Un outil indispensable sur notre territoire
- 10 Gens du voyage**  
Des aires d'accueil de qualité et bien entretenues
- 11 Économie**  
Des entreprises s'installent sur nos zones
- 12-13 PLUI**  
Un outil de cohésion du territoire
- 14 Espaces Publics Numériques**  
Un accueil à portée de clic
- 15 Loir-Lucé-Bercé**  
Au coeur des ressources humaines



## Ambition, innovation, et expérience.

**L**a Communauté de Communes « Loir-Lucé-Bercé » a su faire face à des défis de taille pour réussir son organisation et répondre aux multiples enjeux de ce nouveau territoire, issu de la fusion des 3 communautés de communes historiques.

L'organisation des services et des statuts ne cessera d'évoluer dans les années qui viennent. Nous répondrons ainsi à la nécessité d'harmonisation de nos compétences sur l'ensemble du périmètre et nous continuerons à intégrer de nouvelles compétences comme la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) au 1er janvier 2018, puis l'Eau et l'Assainissement au 1er janvier 2020.

Durant ces temps de construction, l'aménagement du territoire sera au cœur de nos réflexions pour être en capacité de développer nos services tout en répondant à la proximité. Je sais que notre jeune collectivité peut s'appuyer sur des fondations solides, avec des élus tournés vers l'avenir et des techniciens compétents.

Nous n'avons pas encore pu, bien entendu, nous inventer un destin commun en si peu de temps, car le chantier est complexe et qu'il convient d'en maîtriser les objectifs, les enjeux et les conséquences sur le plan juridique, fiscal et financier. Mais rien n'est figé ! L'ambition, l'innovation et la valorisation de nos expériences respectives devront guider nos choix.



Car c'est bien à l'échelle de la Communauté de Communes que se décident et se structurent un projet de territoire calé sur un bassin de vie, l'organisation des services de proximité, les investissements sanitaires, culturels et sportifs, le développement économique et numérique, la mutualisation des moyens en ingénierie. C'est tout l'enjeu des prochains mois !

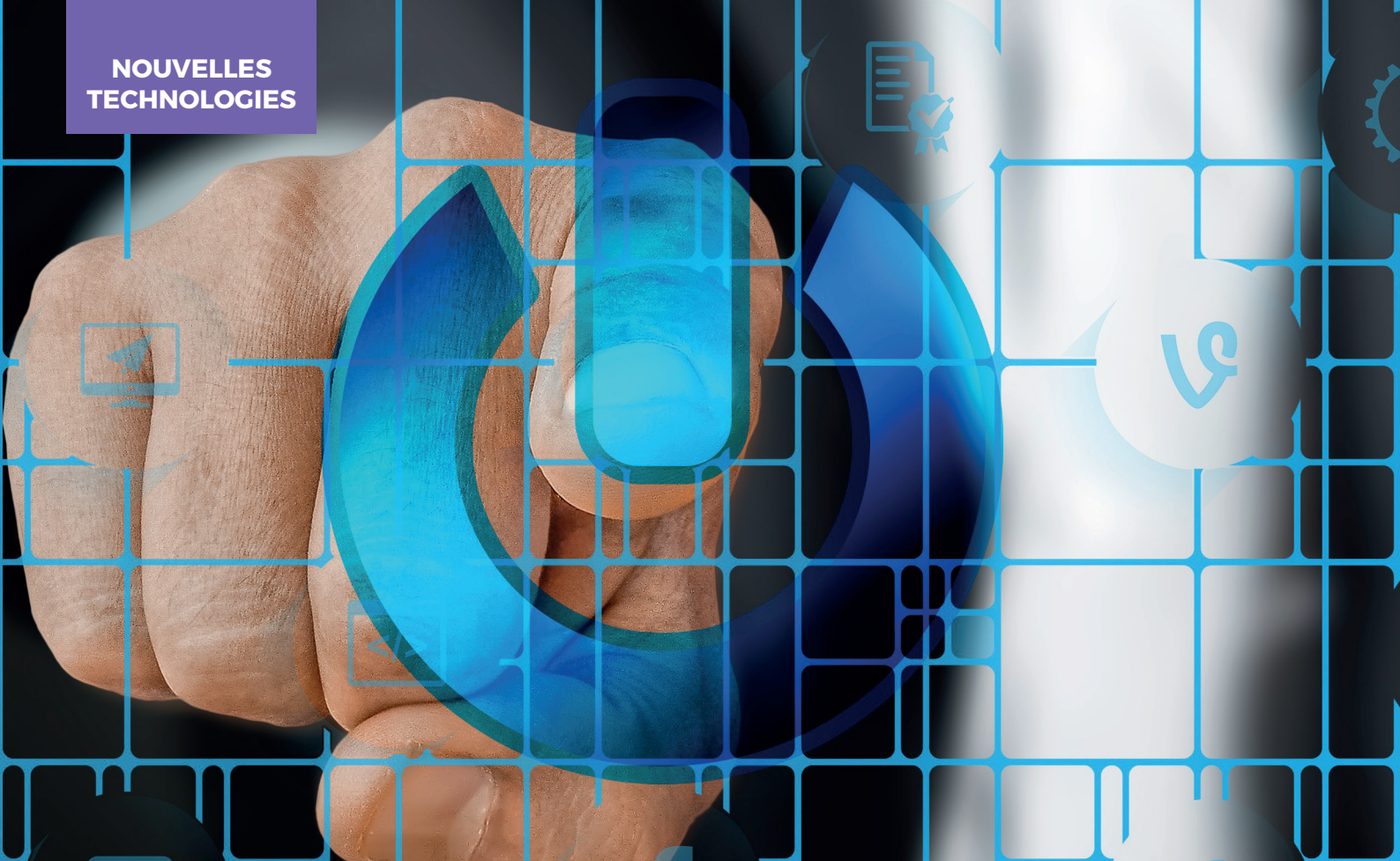
Territoire(s), votre magazine d'information, vous aidera à mieux comprendre les actions mises en œuvre pour un développement local harmonieux au service de l'ensemble de nos concitoyens.

### Béatrice Pavy-Morançais

Présidente de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé







## La fibre optique, l'internet très haut débit, arrive sur le territoire

Le Conseil Départemental de la Sarthe et la Communauté de Communes ont pris en charge par le biais du **Syndicat Mixte Sarthe Numérique** le déploiement du **réseau fibre optique** à l'habitant (FTTH). L'objectif étant d'amener le très haut débit là où les opérateurs privés ne souhaitent pas investir. Chahaignes et Lhomme ont été les premières communes en Sarthe à bénéficier de cette nouvelle technologie. Son déploiement va se poursuivre sur la **Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé**.

Entretien avec Galiène Cohu, Vice-Présidente en charge de l'aménagement de l'espace.



**Territoire(s) : La fibre optique c'est quoi ?**

**Galiène Cohu :** C'est une technologie qui permet aux habitants de se connecter à internet à très haut débit. S'abonne ensuite qui veut. Pour l'instant, la connexion

internet passe par l'ADSL, le réseau cuivre du téléphone. Mais cela a ses limites car au bout de 2 kms, le signal transmis s'affaiblit. D'autre part, certains réseaux cuivre sont vieux et oxydés. A cela s'ajoute un nombre croissant de foyers souhaitant se connecter à Internet. Le réseau cuivre actuel se dégrade et sature.

**Territoire(s) : Quels sont les enjeux ?**

**Galiène Cohu :** Si on veut garder les habitants et accompagner les entreprises sur notre territoire, la fibre devient indispensable. L'objectif est aussi d'être attractif pour de futurs habitants en recherche de territoire bien desservi. De nombreuses entreprises s'implantent dans une région dotée de la fibre, idem pour les particuliers qui sont de plus en plus exigeants sur la qualité de leur connexion. Les connexions capricieuses ou insuffisantes ne doivent plus être un frein à l'installation sur notre territoire.

**Territoire(s) : La fibre optique, c'est vraiment la technologie la plus efficace ?**

**Galiène Cohu :** Pour le moment, on n'a pas trouvé mieux pour transporter de l'information plus rapidement, sans



# Le très haut débit pour quoi faire ?



Courriel



Messagerie  
Instantanée



Musique



Échange  
de fichiers



Télévision  
3D



Télémédecine



Jeux vidéo  
en ligne



Vidéo à la  
Demande

## Haut débit - ADSL

## Très Haut débit - Fibre

Internet



E-commerce



Téléphonie



Télétravail



E-Learning



Domotique



Visioconférence



Stockage en  
Ligne



avoir de contraintes de distance, ni d'obsolescence. La fibre optique véhicule des signaux lumineux. Le Syndicat mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe, auquel nous adhérons, a conventionné avec les grands concessionnaires de réseaux (ERDF, Orange, ...) pour physiquement faire passer la fibre là où les réseaux passent déjà, en sous-terrain et en aérien, ce qui évite un coût de génie civil supplémentaire. Mais cela veut aussi dire que le déploiement respecte ou suit le réseau téléphonique lui-même distribué par plaque. Ainsi un abonné situé sur la commune de Lhomme dont le réseau téléphonique appartient à une plaque de Ruillé ne pourra « être fibré » que lorsque la fibre sera déployée sur cette plaque.

**Territoire(s) : Comment est fixé l'agenda de déploiement sur Loir-Lucé-Bercé ?**

**Galiène Cohu :** L'ex Communauté de Communes Val du Loir en ayant la volonté première de développer la fibre, a choisi de desservir les communes ayant des débits moyens très faibles. Ainsi, les communes de Chahaignes et de Lhomme sont dotées de la fibre depuis fin 2016. Quand on déploie la fibre, l'objectif est de mettre en priorité à disposition des habitants les moins bien dotés, une connexion très correcte et stable. Par exemple à La Chartre-sur-le-Loir ou à Montval-sur-Loir, où le débit est plus élevé, le besoin est moins urgent. À Chahaignes et à Lhomme, on sait aujourd'hui que les foyers se sont rapidement abonnés à la fibre, preuve d'une réelle nécessité.

**Territoire(s) : Qui paie l'installation de la fibre ?**

**Galiène Cohu :** Le Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe et la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé amènent la fibre dans les villages jusqu'à chez l'habitant, là où arrive le boîtier de téléphone. Après,

si les foyers veulent recevoir la fibre, c'est à eux de s'abonner à un opérateur de leur choix. Cela a évidemment un coût, comme actuellement l'abonnement ADSL. Quand le Conseil Départemental de la Sarthe a pris les choses en main pour déployer la fibre, il a négocié des aides de l'Europe, de l'Etat et de la Région et établi un coût par prise à la charge des communautés de communes de 500 €.

**Territoire(s) : Quel est le calendrier établi pour Loir-Lucé-Bercé ?**

**Galiène Cohu :** L'ex Communauté de Communes Val du Loir ayant entrepris ce déploiement en premier, un plan d'actions avait déjà été établi avec le Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique pour les 5 ans à venir. Sur la commune nouvelle Loir-en-Vallée (notamment la Chapelle-Gaugain, Lavenay, Poncé-sur-le-Loir et une frange de Ruillé-sur-Loir), le réseau fibre devrait s'ouvrir à la commercialisation pour le quatrième trimestre 2018. Dernièrement, le Conseil Communautaire Loir-Lucé-Bercé a priorisé les communes de Pruillé-l'Eguillé, Villaines-sous-Lucé (avec un démarrage des études en décembre 2017 pour une ouverture commerciale d'ici la fin du premier trimestre 2019), puis à suivre Saint-Georges-de-la-Couée, de Montreuil-le-Henri et de Saint-Pierre-du-Loirouër. Bien entendu, les autres communes du territoire seront concernées dans ce déploiement par la suite. Près de deux ans sont nécessaires entre la décision et la commercialisation. On peut donc penser que toute la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé sera raccordée à la fibre dans les 10 ans à venir. Mais j'ai bon espoir que cela aille plus vite !



Céline Auriou, maire de Saint-Georges-de-la-Couée

« A l'heure où les fournisseurs d'Internet vantent le déploiement de la 4G pour la France entière, le constat de notre commune est que nous ne sommes couverts que par la 2G, ce qui pêche bien des fois. Alors quand la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé a décidé de poursuivre le déploiement de la fibre sur les territoires les moins bien desservis dont une partie de la commune de Saint Georges de la Couée (en raison du déploiement conformément aux plaques téléphoniques (cf. article)), j'en étais ravie. L'autre partie du territoire fera l'objet d'une autre tranche.

Espérons que tout cela avance rapidement pour que la fracture numérique soit réduite. Cela facilitera la vie de chaque administré à l'heure où l'Etat généralise les démarches administratives par Internet. Ce sera pour les familles de nouveaux modes d'éducation et d'apprentissage, des gains de compétitivité pour les entreprises, les exploitants agricoles. Un avantage pour faciliter les ventes des maisons aux nouveaux arrivants car c'est une demande récurrente.

En effet, c'est une très bonne nouvelle pour une petite commune rurale comme la nôtre. »

# SPANC, un enjeu environnemental

Le **Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)** est une structure communautaire. **Environnement et cadre de vie** sont au cœur de ses missions. « La majorité des gens se dit soucieuse de notre environnement, des paysages, des animaux et de la réduction de nos déchets liés à la consommation. Le SPANC est aussi un **outil au service de l'environnement dans le contrôle des rejets des eaux usées**. Un service qui, de plus, s'autofinance par les redevances », rappelle Laurent Colas, Vice-Président en charge de l'Environnement.

Entretien avec Gaëlle Conte, la responsable du service.

**Territoire(s) : De quoi s'agit-il quand on parle d'Assainissement Non-Collectif (ANC) ?**

**Gaëlle Conte :** Une partie des habitations, généralement en dehors des agglomérations n'est pas raccordée ou raccordable au réseau collectif alors les eaux usées doivent être assainies par une installation individuelle. C'est l'assainissement non-collectif.

**Territoire(s) : A quoi ressemble une installation ANC ?**

**Gaëlle Conte :** On a affaire à différents éléments : la collecte, le pré-traitement et le traitement. Le pré-traitement va permettre de dégrossir les eaux usées et la décantation des matières. La plupart du temps, nous avons affaire à une fosse toutes eaux. Le traitement lui, va différer en fonction de la nature du sol. On peut retrouver des tranchées d'épandage sur des sols suffisamment perméables ou encore des filtres à sable sur des sols imperméables. Une fois épurées, les eaux sont évacuées soit par infiltration dans le sol, soit via un exutoire qui peut être un fossé ou un cours d'eau.



Gaëlle Conte, responsable du service SPANC  
Guillaume Lambert, technicien du SPANC

**Territoire(s) : Est-il obligatoire d'avoir recours à ce service en cas d'Assainissement Non-Collectif ?**

**Gaëlle Conte :** Il est obligatoire de passer par le SPANC. Toutes les installations existantes doivent être visitées afin de procéder aux vérifications de bon fonctionnement. La mise en conformité ou la mise en place d'une filière d'assainissement non collectif doit également être validée par le SPANC.

**Territoire(s) : Pour une installation déjà existante, est-ce à l'utilisateur de prendre contact avec le SPANC ?**

**Gaëlle Conte :** Généralement, c'est plutôt le SPANC qui entre en relation avec les habitants concernés pour effectuer le contrôle des installations existantes. Nous sommes amenés à réaliser deux types de contrôle, le diagnostic initial puis le contrôle périodique qui aura lieu tous les 4 ans, 6 ans et 10 ans, suivant la classification qui a été faite lors du premier passage. En revanche, en cas de réhabili-

tation de leur filière ANC, ce sont aux usagers de faire les démarches auprès du SPANC. Certains dispositifs sont à ce jour inconnus de nos services et un travail de recensement est nécessaire pour pouvoir réaliser les contrôles réglementaires mais également conseiller les usagers. En cas de doute, j'invite les habitants qui auraient une filière ANC qu'ils penseraient non-recensée à se rapprocher de nos services.

**Territoire(s) : Dans le cas d'une création d'installation ou de réhabilitation, le SPANC peut-il accompagner les habitants dans les différentes étapes ?**

**Gaëlle Conte :** Si un habitant fait construire une habitation ou transforme un bâtiment en local d'habitation, une demande de permis de construire est obligatoire. Si l'installation ou la réhabilitation d'un ANC est nécessaire, il est donc obligé de passer par le SPANC en déposant une étude de filière. Nous leur mettons à disposition un formulaire à remplir pour que le SPANC valide le projet. Sans notre attestation de conformité, le permis de construire est refusé. Si les pétitionnaires souhaitent être accompagnés par le SPANC, nous avons une liste non-exhaustive de bureaux d'études et pouvons aussi les aider dans le choix de la filière la plus adaptée. Il faut aussi rappeler que le SPANC est un service public local chargé de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'Assainissement Non-Collectif.

**Territoire(s) : Tout ceci doit avoir un coût pour l'utilisateur ?**

**Gaëlle Conte :** Le SPANC est financé uniquement par des redevances versées par ses usagers en contrepartie des prestations fournies, comme tous les services publics à caractère industriel et commercial. Ces redevances doivent assurer l'équilibre du budget du SPANC et sont exclusivement destinées à financer les charges de ce service.

**Territoire(s) : Généralement, l'accueil des usagers est plutôt agréable ? Comment gérez-vous les conflits ?**

**Gaëlle Conte :** Dans la majorité des cas, nous recevons un accueil plutôt cordial. Cependant, nous rencontrons des personnes pour qui ces contrôles sont mal perçus. Nous devons faire preuve de pédagogie et expliquer notre mission. Il faut comprendre que nous rentrons dans une certaine zone d'intimité des gens et ce n'est pas toujours bien vécu. Malgré tout, nous devons mener notre mission. En cas de refus, nous facturons une redevance forfaitaire majorée pour frais de service. De plus, les usagers ayant payés celle-ci ne sont pas exempts de réaliser les contrôles qui devront faire l'objet d'une nouvelle redevance. Ce qui n'est agréable ni pour nous ni pour les habitants récalcitrants. C'est une situation extrême car nous privilégions toujours le dialogue et la recherche de solution.

SPANC

02 43 38 89 88

gaelle.conte@loir luceberce.fr

2 place Clémenceau - BP 40125 - Château-du-Loir  
72500 Montval-sur-Loir



# La Résidence Autonomie Les Aubépines, un lieu de vie avant tout

Ouverte depuis le 1er novembre 1976, la **Résidence Autonomie Les Aubépines**, située à Saint-Vincent-du-Lorouër, compte **80 logements de 34 m<sup>2</sup>**. L'établissement accueille des personnes **retraitées** ou **médicalement reconnues inaptes au travail**.

Les bâtiments de la résidence Les Aubépines appartiennent au bailleur social Logi-Ouest. La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, locataire, en assure la gestion. « **Les 80 logements sont actuellement tous occupés et une dizaine de personnes sont inscrites sur liste d'attente** » confie Françoise Girault, Directrice depuis 41 ans de cette structure. Cette dernière, qui fera valoir ses droits à la retraite en janvier prochain, sera remplacée par son adjointe Emilie Boulay qui sera secondée par une personne à mi-temps. Les 84 résidents actuels, dont quatre couples, sont principalement originaires du territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Lucé. La redevance mensuelle dont s'acquittent les résidents s'élève à 555,76 €. Elle comprend le loyer et les charges (eau chaude et froide, assainissement, électricité, chauffage et ordures ménagères). La majorité des résidents accueillis perçoit l'Aide Personnalisée au Logement (APL) calculée en fonction de leurs revenus. Chaque logement est équipé d'une cuisinière électrique, d'un branchement pour le lave-linge, d'une prise télé, d'une prise téléphone, d'une télésistance et d'un détecteur incendie. Chaque résident meuble son logement à son goût. Il est tenu de l'entretenir personnellement ou, en cas d'impossibilité, de faire appel au service d'aide à domicile de son choix. Les animaux de compagnie sont acceptés.

A la résidence Les Aubépines, les entrées et les sorties sont libres. Quelques résidents ont encore leur voiture. L'établissement propose 7 jours sur 7 un service de restauration facultatif le midi. Le prix du repas, potage du soir compris, est actuellement de 8,70€. Les familles et les amis des résidents peuvent également partager ce déjeuner pour 13,25 €. Actuellement 55 à 60 résidents se réunissent le midi à la salle à manger pour partager un moment convivial.

Dix salariés à temps plein ou non

complet travaillent à la résidence (cuisinière, agents d'entretien pour les espaces verts et les parties communes, personnel administratif). Une gardienne occupe le logement de fonction et intervient la nuit à la demande des résidents. « **Il y a toujours du monde, ce qui est rassurant et sécurisant pour les résidents et les familles. L'établissement a une très bonne renommée. Beaucoup de locataires affirment qu'ils seraient venus plus tôt s'ils avaient connu le fonctionnement. Il existe une entraide entre les résidents. Ils sont serviables entre eux** » relate Francis Boussion, Vice-Président délégué de la commission. « **L'établissement garantit une présence 24 heures sur 24 auprès des résidents sans pour autant les surveiller** » ajoute Françoise Girault.

Depuis la rentrée de septembre, l'établissement propose gratuitement des séances de gym adaptée, de viniyoga et de sophrologie aux résidents qui le souhaitent. « **Ces activités sont financées grâce à une subvention versée par le Département pour prévenir la perte d'autonomie des résidents** » précise Emilie Boulay. Différents services sont proposés aux résidents : podologue tous les deux mois, livraison des courses deux fois par semaine, ventes de vêtements et

chaussures, poissonnier le vendredi, livraison des médicaments par la pharmacie, mise à disposition du minibus du Centre Social Lucéen pour aller au marché du Grand-Lucé le mercredi matin. L'établissement dispose de son propre salon de coiffure et une professionnelle y intervient une journée par semaine.

Les animations sont proposées par l'association Générations Mouvement de Saint-Vincent : jeux de société, groupes dansants, chorales, sorties à la journée (Puy du Fou pour Noël) ou séjours d'une semaine (Vic-sur-Cère cet été). « **C'est un établissement plein de vie !** » assure la directrice. Thérèse, 95 ans, qui habite ici depuis 11 ans, confirme : « **C'est très agréable de vivre dans cette résidence où tout se passe très bien. Mes parents, mon frère et ma belle-mère ont aussi été locataires ici. Je mange le midi avec les autres selon les menus.** »

Résidence Autonomie Les Aubépines  
02 43 44 84 75  
fl.lesaubepines@loirluceberce.fr  
7 rue Gérard Dupré  
72150 Saint-Vincent-du-Lorouër

Au fond à gauche, Francis Boussion, Vice-Président, Françoise Girault, la directrice et Emilie Boulay, son adjointe.





SANTÉ



## Maison de santé, une belle offre médicale sur le territoire





31 août, discours d'Estelle Parrot  
en présence de Béatrice Pavy-Morançais,  
de Dominique Le Méner, Président du Conseil Départemental  
et de Jean-Michel Delvert, Sous-Préfet de La Flèche

**Inaugurée le 31 août dernier, la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé a reçu ses premiers patients le 4 septembre au 1, rue Henri Dunant à Montval-sur-Loir. Une équipe pluri professionnelle composée de 25 praticiens exerçant au sein du bâtiment construit sur deux niveaux. Le coût de ce chantier s'élève à presque 2,2 millions d'euros.**

Cet outil indispensable pour le territoire a été inauguré en présence du Sous-Préfet de l'Arrondissement de La Flèche Jean-Michel Delvert, de nombreux élus de la Région et du Département, des Communautés de Communes voisines, du directeur de l'Agence Régionale de Santé, du directeur de l'Hôpital et des professionnels de santé qui ont intégré la nouvelle maison de santé. Lors de la pose de la première pierre le 7 juin 2016, Béatrice Pavy-Morançais, présidente de la Communauté de Communes Loir et Bercé, avait promis un an de travaux et une ouverture pour la rentrée 2017. Calendrier qui a été parfaitement respecté. **« Pour en revenir à la genèse du projet, les premières réunions avec les professionnels de santé datent de 2001. Des divergences ont mis fin à ces concertations et ce n'est qu'en 2009 que des généralistes ont à nouveau interpellé les élus. Notre territoire risquait d'être confronté à une démographie médicale préoccupante »** rappelle la présidente de Loir-Lucé-Bercé. C'est pour enrayer cette probable dégradation de l'offre médicale sur le territoire que la compétence « maison de santé » a été inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes en 2009.

Les locaux de la MSP, respectueux des nouvelles normes environnementales pour limiter les consommations énergétiques, sont clairs, spacieux, chaleureux et bien identi-

fiés afin que les patients se repèrent facilement. Le coût du bâtiment, de l'acquisition du terrain et des études de faisabilité s'élève à 2 195 000 € HT. **« Nous avons obtenu 247 000 € de l'Etat, 1 279 000 € de la Région et 222 000 € du Département »** détaille Béatrice Pavy-Morançais. Le reste à charge pour la Communauté de Communes est de 445 000 €, soit 20,3% du coût du projet, financé par un emprunt.

En tout, 25 professionnels de santé exercent dans cette nouvelle maison de santé pluridisciplinaire : sept médecins généralistes qui occupent le premier étage (un huitième cabinet reste à ce jour disponible pour l'installation d'un autre généraliste), sept infirmières, cinq kinésithérapeutes, trois podologues-pédicures, deux orthophonistes, 1 orthoptiste et une diététicienne. Depuis le 1er novembre, une psychomotricienne, Eléonore Latournerie a rejoint la maison de santé. Très enthousiaste, elle confie : **« L'accueil dans cette équipe a été particulièrement chaleureux. Estelle Parrot a su valoriser le projet de cette structure et mettre en valeur l'état d'esprit qui y règne. Je partage une permanence avec deux collègues, diététicienne et orthoptiste. Précisons que la psychomotricité n'est pas réservée aux plus jeunes et je peux aussi intervenir auprès de personnes âgées. C'est un aspect moins connu de notre activité. »** Deux pharmacies de Mont-

val-sur-Loir et deux infirmières font également partie du Pôle de santé sans être présents dans les murs de la maison de santé.

**« Une maison de santé pluridisciplinaire est un regroupement de professionnels de santé dans les mêmes locaux, travaillant ensemble pour améliorer la santé de la population d'un territoire »**, précise Estelle Parrot, praticienne et coordinatrice de la maison de santé depuis deux ans. **« Le nœud du projet de santé est le système d'information partagé qui est un logiciel métier pour tous les professionnels de santé installés dans cet établissement. Il permet de fluidifier la communication entre professionnels et de partager, avec l'accord du patient, les données de santé pour améliorer la prise en charge pluri professionnelle. »** Cette structure vient compléter le panel médical communautaire comprenant déjà la Maison Médicale de Courdemanche.

1 rue Henri Dunant  
Château-du-Loir  
72500 Montval-sur-Loir

Sur Facebook @MSPMontvalsurloir



**Michelle Boussard, maire de Saint-Pierre-de-Chevillé, Vice-Présidente aux Actions Sociales et à la Santé**

**« La désertification médicale est un réel problème. Vos élus souhaitent offrir à la population des soins de qualité. Il ne peut y avoir de professionnels de santé dans toutes les communes : un regroupement leur permet de travailler ensemble, de se concerter afin d'apporter des solutions à des patients atteints de maladies chroniques, de mieux appréhender le vieillissement de la population... De jeunes médecins souhaitent travailler différemment et en réseau. Rappelons qu'un cabinet est encore disponible dans la MSP pour accueillir un nouveau médecin. Le projet de territoire devra prendre en compte l'élaboration d'un « contrat local de santé » en collaboration avec les professionnels mais ce projet lourd et onéreux doit être porté par l'Agence Régionale de Santé dont la réponse se fait attendre... »**

## Les trois aires d'accueil pour les gens du voyage affichent un taux de remplissage de plus de 50 %

**Aménager des terrains pour les gens du voyage est une obligation pour les communes, selon la loi Besson de 2000, inscrites au Schéma départemental pour le stationnement des gens du voyage, promulgué en septembre 2003.**

La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé compte trois aires d'accueil sur son territoire. A Château-du-Loir, les 16 emplacements ont la possibilité de recevoir 32 caravanes. A La Chartre-sur-le-Loir, ce sont 8 emplacements qui peuvent accueillir 16 caravanes et à Montabon, les 5 emplacements accueillent jusqu'à 10 caravanes. Ce service est sous la responsabilité de Gaëlle Conte qui travaille avec deux gestionnaires des aires, Jean-Yves Poisson et Pascal Gardien. « **Notre rôle est d'accueillir les gens du voyage, d'encaisser les redevances de séjour, d'installer les familles, de faire respecter le règlement intérieur, d'entretenir les espaces verts et les bâtiments. Nous gérons aussi les conflits entre les différentes familles et sommes à l'écoute de leurs besoins** », reconnaît Jean-Yves Poisson, agent technique polyvalent. Le suivi social des gens du voyage est assuré par le Centre Social Voyageurs 72. « **Cette association gère l'aspect social, la domiciliation, sensibilise les gens du voyage à la santé... Cette adhésion a un coût annuel de 0,19 € par habitant** » explique Bruno Boulay, Vice-Président chargé du Cadre de Vie.

Contrairement aux idées reçues, ces emplacements ne sont pas gratuits pour les gens du voyage qui décident de s'arrêter sur notre territoire. Des tarifs existent et sont strictement appliqués par les agents communautaires qui gèrent au quotidien ces aires d'accueil. Ces tarifs sont d'ailleurs bien perçus par les usagers, gages d'aires bien entretenues et sécurisées. Un emplacement coûte 2,50 €

par jour et par nuitée. Le relevé des compteurs d'eau et d'électricité est fait au jour le jour et facturé aux mètres cube et kilowatts. Les familles peuvent rester sur une aire durant trois mois reconductibles, en raison notamment de la scolarisation des enfants dans les établissements de nos communes. En 2016, le taux d'occupation des aires a été de 75% à Château-du-Loir avec 4 400 nuitées, 38% à Montabon avec 675 nuitées et 44% à La Chartre-sur-le-Loir avec 1 200 nuitées. Ces dernières années, ce sont souvent les mêmes familles qui occupent ces sites. « **De plus en plus, on constate un ancrage territorial** » souligne Gaëlle Conte.

En milieu d'année prochaine, suite au départ à la retraite de Jean-Yves Poisson, la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé envisage d'adhérer au Syndicat Mixte de la région mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage qui gère déjà plusieurs aires en Sarthe. Cette structure a donc déjà de l'expérience et une certaine expertise sur le sujet. Il est chargé de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des places de caravanes sur les territoires qui adhèrent. La continuité sera donc assurée. « **C'est une solution de gestion plus efficace car c'est un service qui prend énormément de temps et demande beaucoup d'énergie** » explique Bruno Boulay. C'est également une harmonisation de la gestion et tarification à la journée pour éviter la concurrence entre les différentes aires d'accueil de la Sarthe.

*Jean-Yves Poisson, agent technique polyvalent et  
Bruno Boulay, Vice-Président chargé du Cadre de Vie*





## Livraison au printemps de la première entreprise sur la Zone d'Activités de Charence

L'entreprise TEROP, basée à Thoiré-sur-Dinan depuis 1987, est spécialisée dans l'étude et la réalisation d'outillages pour le pliage de la tôle. Elle compte aujourd'hui plus de 2 000 clients en France, en Allemagne, en Grande Bretagne ou encore dans les pays scandinaves. Pour poursuivre son développement, TEROP a fait le choix de déménager et s'agrandir sur la Zone d'Activités Charence à Luceau.

Ses commandes vont de la petite tôlerie pour Airbus aux énormes chantiers de l'Atlantique. Grâce à son secteur d'activités très particulier, l'entreprise TEROP a été démarchée par la Corée et par la Chine. « **Nous concevons des membranes de réservoir de supertanker, de gigantesques bateaux qui transportent du gaz. Tout est réalisé en interne et on ne sous-traite rien. C'est cela qui fait notre force et c'est ce qu'apprécie notre clientèle** » précise David Olsztynski, à la tête de l'entreprise familiale depuis 2009. Après plusieurs agrandissements, l'entreprise n'avait plus la possibilité de se développer sur le terrain où elle est implantée à Thoiré-sur-Dinan. Quand la Zone d'Activités de Charence à Luceau a ouvert, David Olsztynski a saisi l'opportunité. « **Accessibilité et visibilité sont les plus de cette zone.** » En achetant une parcelle de plus de 8 000 m<sup>2</sup> en bordure de la Départementale 338, TEROP est la première entreprise à s'installer sur la zone de Charence. « **J'espère que cela va donner des idées à d'autres.** » La construction du nouveau bâtiment a démarré début septembre. Sa livraison est prévue pour fin février 2018 avec un déménagement prévu à la mi-mars. « **L'installation des machines va se faire en deux temps pour assurer une continuité de la production.** » Le nouveau site de production fera 1 900 m<sup>2</sup> au lieu de 1 400 m<sup>2</sup> actuellement. « **Amélioration du flux interne, davantage de luminosité naturelle, système d'aspiration pour éviter le brouillard d'huile... On a réfléchi mes salariés et moi-même**

**aux meilleures conditions de travail possibles. On va avoir tout ce qu'il faut pour aller dans le bon sens** » se félicite le gérant. Grâce à cet agrandissement, TEROP va investir dans de nouvelles machines plus performantes afin de répondre à la demande croissante. « **Cela est synonyme d'embauches dans une perspective de 12 ou 13 recrutements d'ici deux à trois ans. 30 ans après sa naissance, c'est une fierté de pérenniser l'entreprise familiale. On repart sur une nouvelle dynamique** » conclut David Olsztynski, impatient de rejoindre Charence.

La commercialisation de la zone se poursuit. « **Nous sommes en pourparlers et en phase d'études avec des entreprises et des professions libérales. Certaines enseignes sont en réflexion sur leur installation sur Charence** » précise Denis Turin, Vice-Président de Loir-Lucé-Bercé en charge du Développement Économique.

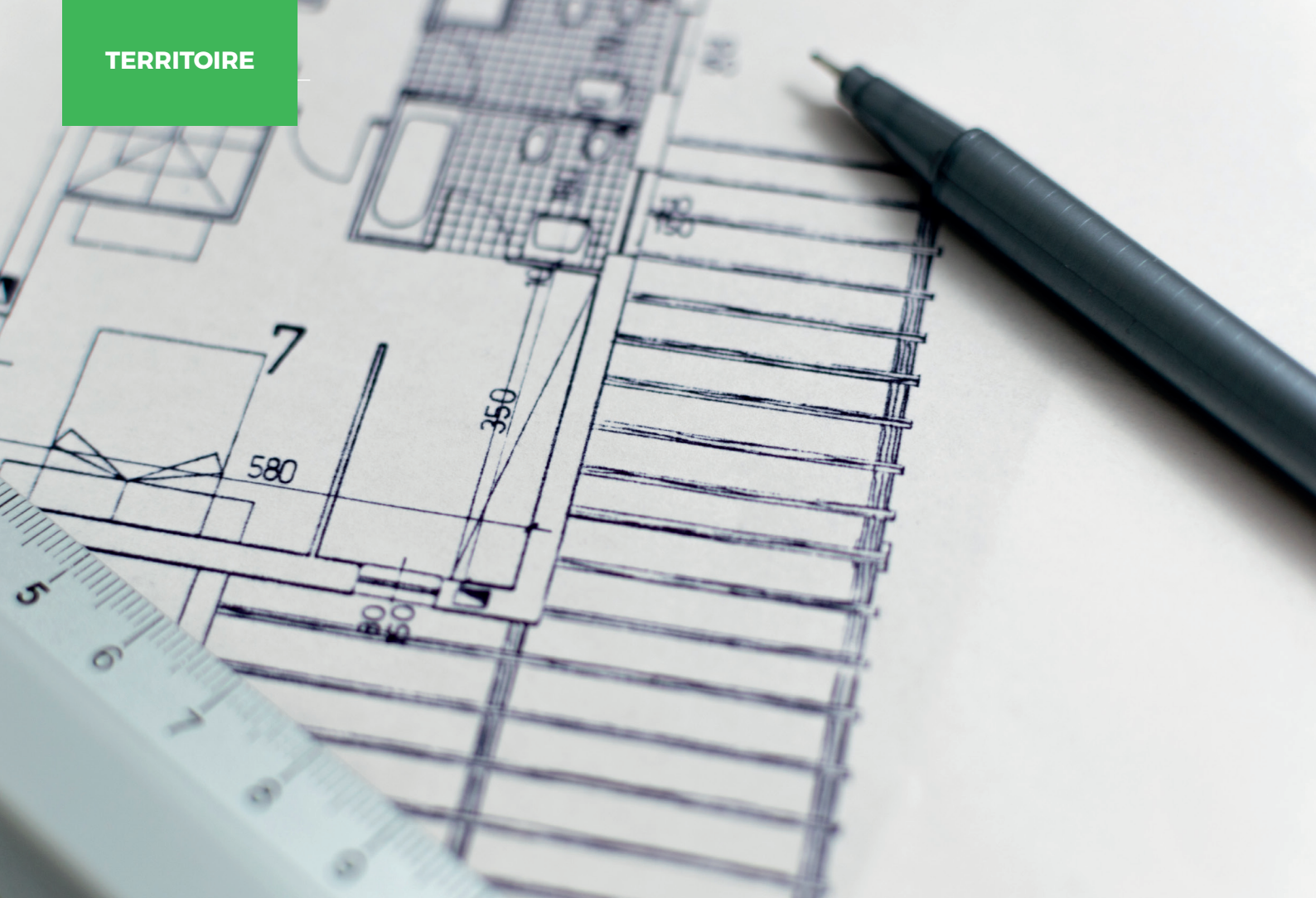


## Des voitures de luxe et de sport installées sur la zone de l'Aurière

EA Cars Passion est implantée depuis juin dernier dans la Pépinière d'entreprises de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé sur la zone d'activités de l'Aurière, sur la commune de Loir-en-Vallée.

« **Je souhaitais m'installer au Mans mais les loyers sont très chers. C'est mon comptable qui m'a parlé de cette zone d'activités. J'ai pris contact avec la Communauté de Communes qui m'a guidé dans mon projet. Cela m'a permis de trouver des financements et de me rapprocher de la Mission Économique du Val du Loir** » explique le jeune chef d'entreprise de 28 ans, Aurélien Cloarec, associé avec son père Éric. EA Cars Passion bénéficie du dispositif d'accueil en pépinière d'entreprises mis en place par la Communauté de Communes. « **Je paie environ 50% de ce que vaut un tel bâtiment, et ce pendant 3 ans. C'est un réel coup de pouce plus qu'important quand on débute. Je suis donc très reconnaissant de l'aide apportée par la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé** » ajoute le passionné de sport mécanique, natif de Château-du-Loir. Les voitures de luxe et de sport d'occasion sont le credo d'EA Cars Passion. « **Je voulais sortir du lot par rapport à tout ce qui se fait dans la région. J'ai vendu des Mercedes, une Ford Focus ST et une Porsche. Après, sur demande, je peux avoir toute voiture.** » Aurélien Cloarec se donne 5 ans pour accéder à son rêve et créer un échantillon de ce qui se fait de mieux en marques automobiles : Ferrari, Aston Martin, Audi ou encore Bentley. La zone d'activités économique de l'Aurière dispose encore de parcelles disponibles. « **A côté de la jardinerie, une éventuelle installation est en discussion** », annonce Denis Turin, Vice-Président en charge du Développement Économique. « **Nous avons aussi un projet d'agrandissement de cette zone pour y accueillir une activité industrielle autour du numérique avec des porteurs de projets. L'accès à la fibre numérique est un élément moteur.** »





## Le plan local d'urbanisme intercommunal, un outil de cohésion de territoire au service des habitants

Le PLUI, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, est un outil de planification au service des territoires. Il traduira les objectifs de développement et d'aménagement de Loir-Lucé-Bercé pour les 10 à 15 ans à venir. Ce document s'appuie sur les dynamiques et les enjeux du territoire, tout en prenant en compte ses spécificités.

« L'aménagement du territoire est un gros dossier, d'autant plus que la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé est un territoire très étendu. C'est un sujet passionnant car on est au démarrage de cette nouvelle collectivité pour laquelle il va falloir que l'on construise notre projet de territoire » souligne Galiène Cohu, Vice-Présidente en charge de l'Aménagement de l'Espace. Le PLUI sera un document issu d'une construction conjointe entre l'ensemble

des communes pour prendre en compte les préoccupations de chacun. Ce choix exprime une réelle volonté de la part des élus de travailler sur la planification et sur un projet d'aménagement du territoire répondant au mieux aux besoins des habitants actuels et futurs. « Le projet de territoire est la pierre angulaire de ce PLUI qui va permettre de construire, d'avoir ensemble une vision globale et cohérente de notre territoire.»

Tout PLUI commence par un diag-

nostic. Cela implique que chaque commune qui compose Loir-Lucé-Bercé doit réaliser un état des lieux de ses caractéristiques. Ensuite seulement, les élus pourront réfléchir à cette vision prospective du territoire. Actuellement, en termes de règles d'urbanisme, les communes ne sont pas toutes logées à la même enseigne. « Pour certaines, seul s'applique le règlement national d'urbanisme (RNU), d'autres disposent d'une carte communale, certaines d'un



POS (Plan d'Occupation des Sols), ou encore d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme), mais pas toujours conforme à la loi Grenelle, en lien avec l'environnement, et qui devra être également conforme au Scot (Schéma de Cohérence Territoriale), qui sera arrêté au printemps 2018 » précise l'élue. Les documents d'urbanisme, quel que soit leur niveau, vont tous devoir être revus, donc, construire un projet de territoire permettant d'élaborer un PLUI au démarrage de la construction de la communauté de communes, semble pertinent. Pour réaliser ce diagnostic, la Communauté de Communes se fait accompagner par l'AURA, Agence d'Urbanisme de la Région Angevine. Un état des lieux est réalisé dans chaque commune pour connaître son organisation spatiale ainsi que ses atouts et richesses et les éléments qu'elle souhaite mettre en valeur ou protéger. Ce diagnostic dresse également le bilan de l'évolution du territoire en matière de démographie, habitat, équipements et services, mobilité en vue d'identifier les orientations et priorités d'actions qui pourront être retranscrites dans le PLUI.

« A partir de ce diagnostic, on pourra réfléchir ensemble à cette vision stratégique, à nos enjeux de territoire et à ce qu'on souhaite pour son développement et son attractivité. Dans ce PLUI, il y aura une phase de concertation avec la population, les entreprises et les jeunes où tout le monde sera invité à se prononcer, à dire ce qu'il en pense, de quoi il a envie, quel regard il porte sur ce territoire et comment il souhaite y vivre. Ce sont souvent des choses de bon sens. Elles nous rappellent à l'ordre, nous élus, pour ne pas partir dans des dérives ou des usines à gaz. » Cette phase de diagnostic, débutée fin septembre, devrait s'achever en avril prochain. Ensuite, toujours accompagnée par un bureau d'études, la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé va travailler sur le PADD, Plan d'Aménagement de Développement Durable, qui don-



Séance de travail intense entre Galiène Cohu, Vice-Présidente et Delphine Renault, responsable du pôle Aménagement de l'Espace

nera les grands objectifs politiques d'aménagement. Ce document se déclinera par la suite en documents d'orientations et d'objectifs plus précis, pour aboutir au final à une cartographie et à un règlement. Ces éléments s'imposeront en matière d'urbanisme pour les permis de construire, les caractéristiques d'une parcelle...

« Ce PLUI va aussi permettre à chaque élu de mieux connaître le territoire Loir-Lucé-Bercé. Ce sera donc l'occasion de découvrir, de comprendre comment le territoire fonctionne, où il est attractif, où il doit être renforcé et de se demander quelles évolutions sont souhaitables. » L'arrêt de ce projet du PLUI est programmé pour 2020 dans

le respect du calendrier établi. Ensuite, suivront une enquête publique, des débats et de possibles modifications. « On essaie de faire des projections, de tenir compte du futur, mais rien n'est figé. Le PLUI est un document d'urbanisme qui doit pouvoir évoluer pour toujours tenir compte des réalités de notre bassin de vie. On ne mesure pas tout, comme par exemple pour ce qui est de la mobilité, domaine qui devrait beaucoup changer dans les années à venir. » conclut Galiène Cohu.

### Pour en savoir plus...

#### Ministère de la cohésion des territoires

[www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)

#### Le portail de l'état au service des collectivités

[www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr)

(dans le menu, cliquer sur compétences)

#### Club PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

[www.club-plui.logement.gouv.fr](http://www.club-plui.logement.gouv.fr)



## L'Espace Public Numérique tisse sa toile

Depuis septembre, l'Espace Public Numérique (EPN) a étendu ses activités sur l'ensemble du territoire communautaire en ouvrant deux pôles supplémentaires à La Chartre sur le Loir et au Grand-Lucé. Le public a répondu présent. Pari réussi !

Existant depuis 14 ans sur Montval-sur-Loir, l'Espace Public Numérique propose des ateliers d'initiation et de perfectionnement en informatique auprès des habitants. Ayant réussi à s'adapter aux évolutions des technologies et aux pratiques de ses usagers, cet espace permet à tous de s'initier aux outils, aux services et aux innovations liés au numérique. En septembre 2017, avec notre nouveau territoire communautaire, un défi s'est présenté : étendre ces activités sur l'ensemble de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé.

« Nous nous sommes appuyés sur des structures déjà existantes, les Centres sociaux. Ils sont présents à Montval-sur-Loir, au Grand-Lucé et à La Chartre-sur-le-Loir, maillant parfaitement la nouvelle Communauté de Communes. Cette solution s'imposait naturellement et nous avons été très bien accueillis pour développer nos activités dans ces structures », affirme Noël Leroux, Vice-Président communautaire en charge des Espaces Publics Numériques, de la communication et des services.

Après quelques jours de flottement, le public a peu à peu investi les créneaux horaires proposés afin de profiter des divers accompagnements présentés. Certains ont préféré un accueil personnalisé. Pour Sylvie, qui vient chaque semaine, « c'est un temps assez court mais qui me permet de voir seule Pierrick Jousse, l'animateur, et de traiter certaines choses dans ma tablette qui relèvent de la vie quotidienne... ». Pour d'autres, participer à la vie d'un groupe est essentiel pour échanger et s'entraider. Cela permet de se sentir moins seul face aux difficultés rencontrées.

« Notre meilleure communication, ce sont les usagers eux-mêmes qui la font. Ils sont de très bons prescripteurs pour faire connaître nos Espaces Publics Numériques. Ils racontent ce qu'il s'y passe et discutent de l'atmosphère que nous essayons d'imposer », précise Pierrick Jousse, l'animateur des Espaces Numériques.

Mettre les EPN au plus près des habitants est une chose mais appliquer un tarif abordable est nécessaire pour permettre à n'importe qui de profiter de ce service. « 10€ par an et par personne ne nous semble pas dissuasif. C'est même le contraire ! Des usagers sont souvent étonnés de payer si peu. Pierrick Jousse a le souci de leur rapporter qu'une grosse partie du fonctionnement est supportée par le budget de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé » rappelle Noël Leroux.

Bureautique et internet, photo et courriels, ... Ordinateurs, smartphones, tablettes, ... tout peut être abordé au cours des séances. Chaque question trouve une réponse. « J'essaie toujours d'apporter des solutions. Ce qui pour certains peut paraître simple devient vite bloquant pour beaucoup. A moi de trouver les gestes techniques et les mots pour rassurer », précise Pierrick Jousse, l'animateur des Espaces Publics Numériques. Depuis 14 ans, les supports et les usages ont beaucoup changé et l'animateur a suivi ce mouvement de près afin de répondre au mieux aux besoins et aux envies des usagers. Aujourd'hui, la fibre s'installe sur le territoire et la 5G pointe son nez. L'usage de smartphones et de tablettes remplace peu à peu le recours permanent à l'ordinateur. La mobilité prime. On veut de l'internet partout et en permanence. « Nos aînés sont avides de maîtrise de ces outils. Pratiques, plus simples, ils permettent de rester en contact avec les plus jeunes de la famille. C'est un point commun entre les générations et ils permettent de se rapprocher alors que les familles se dispersent à travers le village mondial », témoigne l'animateur, pointant l'aspect humain de cette activité. « Retrouver des photos de classes avec les copains sur internet ou encore voir ses petits-enfants par webcam pour la première fois alors qu'ils vivent à l'autre bout du monde, sont des moments forts en émotion. Pour moi, ce sont des instants uniques et magiques à vivre avec eux. »

02 43 44 69 99 | 06 29 71 23 35

pierrick.jousse@loiruceberce.fr

4 rue de la bascule - Château-du-Loir  
72500 Montval-sur-Loir

Un service communautaire qui a vite trouvé son public  
Séance intense de tableur au Grand-Lucé





# Loir-Lucé-Bercé, au coeur des ressources humaines

La fusion des trois Communautés de Communes Loir et Bercé, Lucé et Val du Loir au 1er janvier 2017 a donné lieu à une réorganisation des services et, par conséquent, des modifications dans les habitudes de travail des agents de chaque ancien territoire. **Loir-Lucé-Bercé recense aujourd'hui 63 agents** et a déployé ses services **sur trois pôles de proximité** pour continuer à être présents sur les trois ex-territoires.

« La fusion nous a conduit à spécialiser les personnels dans leur domaine d'expertise et à réorganiser les missions de sorte que chaque agent puisse apporter sa meilleure valeur ajoutée au fonctionnement des services » souligne Myriam Mortreau, Directrice Générale des Services (DGS). Un comité technique a vu le jour, une réglementation obligatoire. « Les prochaines élections devaient avoir lieu fin 2018 mais nous ne pouvions attendre cette date. Ce protocole devait être respecté dès que les 50 agents étaient atteints » explique Régis Vallienne, Vice-Président en charge des Ressources Humaines.

En début d'année, les agents ont fait part de leurs inquiétudes sur leur devenir au sein de ce nouveau territoire et sur la peur de l'isolement. « Notre rôle, en tant qu'élus, était de rassurer nos agents sur le fait que cette réorganisation n'allait pas supprimer de postes. Il a fallu développer la culture intercommunale auprès de ces derniers. Certains agents ont dû se professionnaliser et suivre des formations en adéquation avec leurs nouvelles missions. Les demandes actuelles de formation montrent qu'une majorité des agents a intégré la démarche de formation professionnelle tout au long de sa carrière en acceptant parfois même de se remettre en cause pour faire évoluer sa pratique et son organisation professionnelle. » Les réunions se sont également multipliées. « La virtualisation des échanges à travers le mail et les espaces partagés en ligne, c'est efficace mais ne peut suffire. Le verbal et le relationnel avec le plus grand nombre, c'est encore mieux et nécessaire » assure la DGS.

Le siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé est fixé aujourd'hui à Montval-sur-Loir dans le bâtiment des Récollets. Deux antennes satellites sont situées à La Chartre sur le Loir et Le Grand-



Régis Vallienne, Vice-Président en charge des ressources humaines  
Mireille Richard-Vérité, responsable du service des Ressources Humaines  
Myriam Mortreau, Directrice Générale des Services

Lucé. « Le service administratif est à Montval-sur-Loir, le service de l'eau est au Grand-Lucé et le service technique, comprenant la voirie, la gestion des bâtiments et le SPANC, est à La Chartre sur le Loir », énumère Mireille Richard-Vérité, la responsable du service des ressources humaines qui supervise aussi administrativement le service des eaux. D'une part, l'intercommunalité ne disposait pas de bâtiment assez grand pour accueillir tout le monde et d'autre part, la volonté des élus était de conserver des sites sur les territoires d'origine pour garder une proximité avec les habitants. « Le Grand-Lucé reçoit beaucoup de monde en raison de la gestion du service de l'eau notamment » ajoute Régis Vallienne.

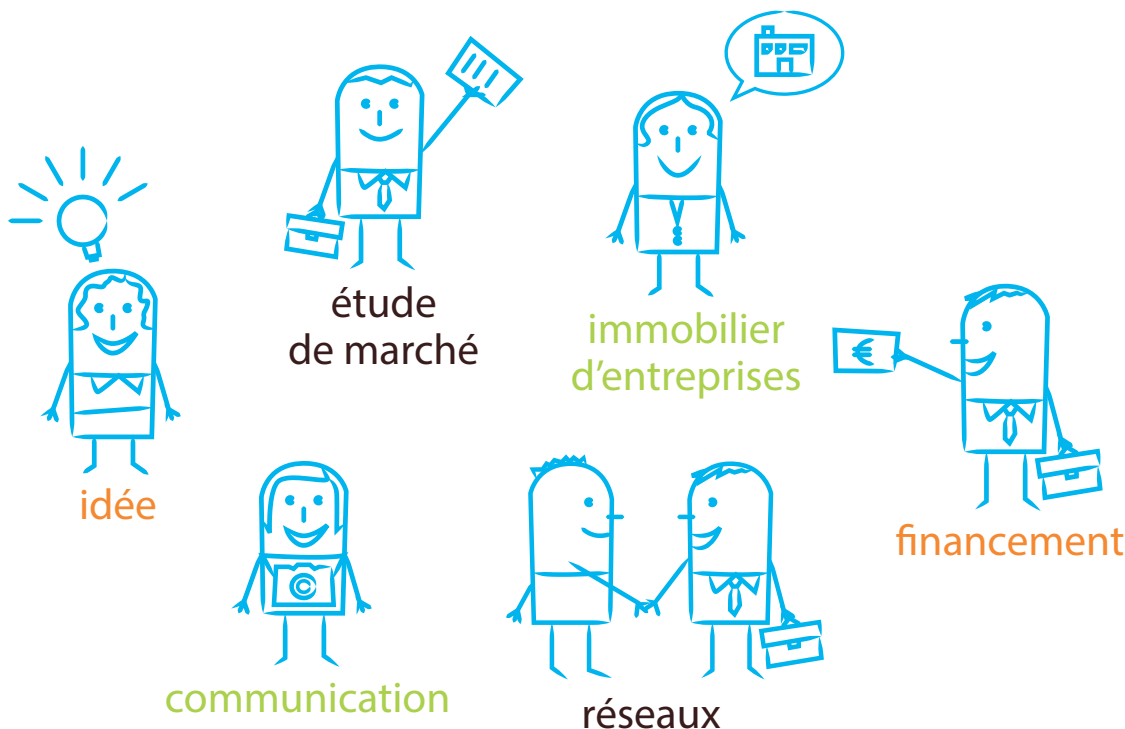
Avant de créer de nouveaux postes, l'intercommunalité a redéployé ses agents sur les différentes missions. « La fusion a engendré l'exercice de nouvelles compétences, d'où le besoin de personnel supplémentaire dans certains services comme en comptabilité, la voirie (linéaire multiplié par 3) ou encore l'aménagement de l'espace avec la compétence PLUI sur le nouveau périmètre. Ce sera aussi le cas pour le service de l'eau au 1er janvier 2020. La

compétence eau et assainissement collectif deviendra obligatoire pour la nouvelle communauté de commune Loir-Lucé-Bercé » précise Mireille Richard-Vérité. « La qualité des services, que l'on a en interne, évite par exemple de faire appel à des bureaux d'études. C'est la réactivité des agents qui fait la force des services, comme celui de l'eau et de la voirie » souligne Régis Vallienne. « Un an après la fusion, en dépit des difficultés, le personnel est aujourd'hui plus apaisé et la relation élus/agents fonctionne plutôt bien » reconnaît Régis Vallienne. La surcharge de travail est tout de même bien là. « Notre charge de travail reste importante aujourd'hui, après cette première année de fusion, mais nous contribuons à faire de notre mieux pour la collectivité » précise Myriam Mortreau, avant de conclure : « Nous avons des agents motivés et volontaires pour faire fonctionner les services et tout disposés à s'adapter pour faire face aux mutations actuelles de notre nouvel environnement territorial. La co-construction, la concertation en amont et le travail en transversalité sont devenus des composantes indispensables pour tous les services et à tous les échelons. »

-  Création
-  Reprise
-  Transmission



# d'entreprises



## De l'idée au démarrage

des conseils gratuits pour toutes vos questions

02 43 44 91 78  
 mission.eco@ecovalduoir.com  
 www.ecovalduoir.com

Contactez  
 la Mission Eco Val du Loir  
 Votre relais local

Mission économique financée par votre Communauté de Communes

avec la participation de



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : Europe investit dans les zones rurales

ARTISANAT, COMMERCE, INDUSTRIE, SERVICES...